

LES RÈGLES

QUI PRÉSERVENT L'ENVIRONNEMENT

EIC Alsace 2026



En cas d'évènement environnemental, je prends les mesures adaptées et le signale.



Je limite la consommation d'énergie nécessaire à mon activité.



Je respecte les règles de gestion des produits chimiques : stockage, compatibilité, déversement, kit d'urgence.



Je respecte les consignes de tri des déchets générés par mon activité.



J'économise l'eau et je signale toute fuite.



Je limite les nuisances sonores hors exigences métiers et impératifs sécurité.



Je limite autant que possible les émissions de poussières, gaz d'échappement et les mauvaises odeurs notamment à proximité des riverains et des milieux sensibles.



Je prends en compte la biodiversité avant, pendant et après toute opération (maîtrise de la végétation, curage de fossés, préparation de travaux...).



Sur mes chantiers j'applique les principes de l'économie circulaire : utilisation ou reversement des reliquats, réemploi, réutilisation, valorisation.

SNCF
R É S E A U